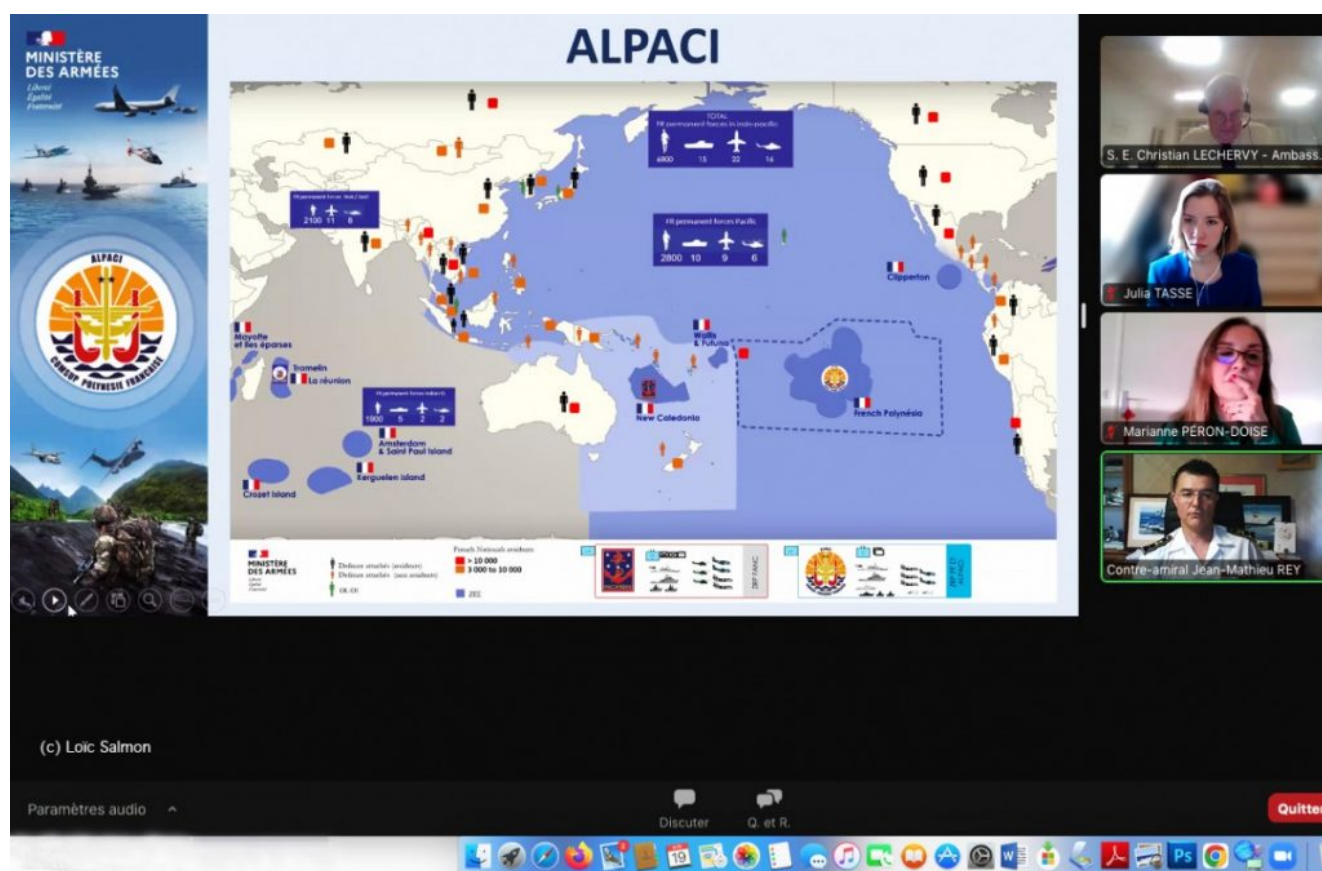


Indo-Pacifique : les partenariats de sécurité des Etats insulaires



La diplomatie maritime de la France et de l'Union européenne (UE) vise à rassurer les micro-Etats de la zone indo-pacifique, vulnérables aux enjeux stratégiques, économiques, environnementaux et humains.

Ce thème a été abordé au cours d'une visioconférence organisée, le 19 avril 2022 à Paris, par l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). Y sont intervenus : Christian Lechervy, ambassadeur de France en Birmanie et ancien ambassadeur auprès de la Communauté du Pacifique ; le contre-amiral Jean-Mathieu Rey, commandant supérieur des forces armées en Polynésie française (Alpaci) ; Julia Tasse, chercheuse à l'IRIS et responsable du programme « climat, énergie, sécurité ».

Face aux puissances régionales. En raison de leurs alliances, il ne faut pas sous-estimer les micro-Etats du Pacifique qui représentent 10 % des pays membres de l'ONU, souligne l'ambassadeur Lechervy. Ils intéressent notamment Cuba, la Turquie, le Maroc et les Emirats arabes unis. A ces 15 Etats, en

comptant le Timor oriental, s'ajoutent 10 territoires et d'autres entités diverses (*voir encadré*). Certains Etats non-souverains ont conclu des accords de coopération avec des organisations régionales, non-régionales ou même internationales dont l'ONU, l'OMS, l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est et la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique. Les parlements entretiennent des relations politiques entre eux. Certains accords portent sur la société civile et les entreprises. Les Etats-Unis redéfinissent leur stratégie dans la zone avec Hawaï, l'Australie, le Japon et la Corée du Sud. Comme la France en Polynésie, les Etats-Unis et Grande-Bretagne ont procédé à des essais nucléaires dans les Iles Marshall, débat récurrent. Depuis l'attaque imprévue de Pearl Harbor par le Japon en 1941, Washington veut éviter toute surprise de la part de Pékin. La bataille de Guadalcanal (1942-1943) dans les îles Salomon avait opposé les troupes du Japon à celles de l'Australie et des Etats-Unis. Or en 2019, l'Etat des Îles Salomon a établi des relations diplomatiques avec la Chine, suivies d'un accord de sécurité en avril 2022. Outre la coopération policière, cet accord, d'une durée de cinq ans et renouvelable, autorise le déploiement de moyens navals chinois de soutien. Dès 2006, la Chine avait procédé à des évacuations de ses ressortissants dans la région, démontrant sa capacité de projection civile mais aussi militaire. Les Îles Salomon constituent un point d'appui pour le grand projet chinois de « Nouvelles routes de la soie », qui inclut un volet de coopération militaire. Les Etats-Unis et la Chine veulent impliquer les Etats insulaires dans leur architecture de sécurité. Toutefois, ces derniers préfèrent se tenir à distance des grandes puissances et développer leurs capacités militaires (aérienne, navale et sous-marine). L'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et les Pays-Bas se sont implantés dans le Pacifique pendant plusieurs décennies, mais la France y maintient une présence depuis un siècle. Au cours du premier semestre 2022, dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne (UE) et pour se positionner comme une puissance d'équilibre, elle a organisé : le Forum sur la sécurité maritime : le One Ocean Summit sur la protection et la gestion durable des océans ; le Forum ministériel pour la coopération dans l'Indo-Pacifique, incluant l'UE, le Japon, l'Indonésie et la Nouvelle-Zélande.

Présence militaire française. La moitié des sous-marins en service dans le monde se trouve dans le Pacifique, indique l'amiral Rey. Environ 2 millions de ressortissants français vivent dans la zone Indo-Pacifique, aussi vaste que l'Europe. Alpac dispose de 7.000 militaires, 15 navires et 40 avions, renforcés par des éléments métropolitains de passage, pour remplir ses missions de garde-

côtes, d'action de l'Etat en mer dans la zone maritime exclusive et d'assistance humanitaire. Ainsi, outre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la France a envoyé des secours, à partir de la Polynésie française, lorsque l'archipel de Tonga a été isolé du monde après une éruption volcanique et un tsunami en décembre 2021. En cas de conflit régional, Alpaci, représentant du chef d'Etat-major des armées, doit rechercher un règlement pacifique. Il s'entretient régulièrement avec son homologue chinois sur zone. La stratégie française des partenariats concerne les Etats-Unis, l'Inde, le Japon, Singapour, la Malaisie, l'Indonésie et le Chili.

Dérèglement climatique. Le changement climatique exerce un impact direct sur la sécurité, rappelle Julia Tasse. La submersion des infrastructures aériennes et maritimes sur le littoral d'une partie des îles entraîne des conséquences économiques. L'intensification des cyclones accroît le besoin de dispositifs de secours. La sécheresse accrue dans les zones cultivables, trop exploitées, aggrave les conditions de vie dans l'agriculture et les transports. Le blanchissement des côtes par le dépérissement du corail mène à une perte des bancs de poissons associés aux récifs. L'arrivée massive des flottilles de pêche des pays asiatiques entraîne une surpêche dans les eaux profondes et celles proches des côtes. Il s'ensuit une migration croissante d'une partie de la jeunesse des Etats insulaires vers la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, pour des raisons financières et économiques. Par ailleurs, précise Julia Tasse, la politique chinoise d'appropriation territoriale de la mer par l'occupation de récifs et la poldérisation d'atolls inhabités comme en mer de Chine ne peut s'appliquer dans le Pacifique. En effet, sa vaste étendue entraîne « *une tyrannie des distances* », estime l'amiral Rey.

Loïc Salmon

*Dans l'océan Indien, la présence de la **France** inclut : les départements de La Réunion et de Mayotte ; la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (Îles Kerguelen, Îles Crozet, Îles Saint-Paul-et-Amsterdam et Îles Eparses). Dans l'océan Pacifique, elle comprend trois collectivités d'outre-mer : Polynésie française (Îles de la Société, Archipel des Tuamotu, Îles Gambier, Îles Australes et îles Marquises) ; Wallis-et-Futuna ; Île de Clipperton. La **Grande-Bretagne** possède l'Île Pitcairn dans l'océan Pacifique et dispose du territoire de l'Archipel de Chagos dans l'océan Indien. Dans l'océan Pacifique, la présence des **Etats-Unis** inclut : l'Etat d'Hawaï ; des territoires (Guam, Samoa américaines, Île Baker, Île Howland et Récif Kingman) ; des réserves naturelles (Île Jarvis et Atoll*

Palmyra) ; les Îles Mariannes du Nord ; l'Atoll Johnson ; les Îles Midway ; l'atoll de Wake. Dans l'océan Indien, l'**Australie** inclut des territoires extérieurs : Îles Ashmore-et-Cartier ; Île Christmas ; Îles Heard-et-McDonald ; Îles Cocos. Dans l'océan Pacifique, elle est associée au territoire autonome de l'Île de Norfolk. Dans l'océan Pacifique, la présence de la **Nouvelle-Zélande** inclut : les Îles Chatham ; le territoire de Tokelau ; les Etats en libre association des Îles Cook et de Niue. La **Papouasie-Nouvelle-Guinée** inclut le territoire de Bougainville. Les **Philippines** incluent la région autonome de Bangsamoro. Le **Chili** est présent dans l'Île de Pâques et l'Antarctique. L'**Indonésie** inclut la Nouvelle-Guinée occidentale. Dans l'océan Indien, l'Etat de l'**île Maurice** inclut la région autonome de Rodrigues et la **Tanzanie** l'entité administrative autonome de Zanzibar.

Stratégie : l'action de la France dans la zone indopacifique

Asie-Pacifique : présence militaire française accrue

Armée de l'Air et de l'Espace : missions « Heifara » et « Wakea » dans le Pacifique